

Visite de Conformité des travaux

Par JUBILEK, le 30/04/2015 à 19:54

Bonjour,

Je me pose qqs questions quant à la visite de la Mairie pour conformité.

J'ai déposé un permis en 2010 que la Mairie a refusé par 2 fois. J'ai attaqué la Mairie au Tribunal administratif et nous avons gagné en juin dernier.

Les travaux étant finis, nous avons déposé l'achèvement des travaux et reçu un avis de passage pour le 11 mai.

Nous avons un forage individuel qui alimente la maison.

Les travaux sont selon moi conformes et je ne remets pas en question leur visite.

Néanmoins, étant donné mes antécédents avec le Maire, les gros problèmes relationnels rencontrés, suis-je obligée de le faire rentrer chez moi ? La conformité porte-t-elle aussi sur le forage ?

J'espère que vous pourrez m'éclairer et je vous remercie par avance pour vos précieuses réponses qui me permettront de me préparer correctement à cette rencontre. Julie